

**Appel à projets ARS n°2018-02-ACT**

**Création de 4 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) dans le département du Cantal**

-----  
**Commission d'information et de sélection du 12 octobre 2018**

**Avis de classement**

Deux projets ont été reçus au siège de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour l'appel à projets ARS n°2018-02-ACT.

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

- 1- Association "ANEF Cantal"
- 2- Association "OPPELIA"

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2018

Le président de la commission  
Raphaël GLABI